



## Déclaration liminaire CFTD-CFTC Commission Administrative Paritaire du Corps des contrôleurs de l'Insee

Madame la Présidente de la CAP,

Cette CAP examine le recrutement au tableau d'avancement des contrôleurs de 2<sup>e</sup> classe à la 1<sup>re</sup> classe et les promotions au choix des contrôleurs 1<sup>ère</sup> classe au grade de contrôleur principal.

Cette CAP se déroule dans un contexte de crise sanitaire après une période de confinement où les agents ont été fortement mobilisés pour assurer le maintien des missions. La Direction les a félicités pour leur engagement mais malheureusement, cela ne se concrétise pas dans les taux de promotions. Il semblerait aussi que cette période ait eu un impact sur des décisions de départ en retraite. De ce fait la Direction a décidé de bloquer plusieurs recrutements à la PEP. La gestion de cette situation nous inquiète dans la mesure où des équipes se retrouvent en sureffectif et d'autres en sous-effectif. Pour ces dernières nous demandons le réexamen des recrutements et une information des organisations syndicales.

Cette CAP est aussi la dernière où nous traiterons du sujet des promotions et avancement de grade. Comme vous le savez, nous déplorons ce changement profond de conception du dialogue social et du rôle de nos organisations syndicales dans la défense des dossiers individuels des agents, en particulier dans le déroulement de leur carrière. Ce changement d'époque n'augure rien de bon pour l'avenir des agents de notre institut et est en totale opposition avec les tendances sociétales visant à plus de participation, de coopération dans les décisions, tout comme avec la quête de sens dans le travail que facilite une évolution de carrière se faisant dans la bienveillance et la bonne intelligence.

Les discussions sur les Lignes Directrices de Gestion concernant les promotions vont s'ouvrir le 6 octobre 2020, nous attendons que celles-ci débouchent sur une plus grande transparence sur les critères et les choix réalisés.

**Concernant le recrutement par voie d'inscription sur le tableau d'avancement au grade de contrôleur première classe**, l'utilisation de l'appréciation comme critère ne nous convient pas. À ce sujet nous demandons d'ailleurs la suppression des quotas de notations aux entretiens professionnels. Nous défendons encore et toujours des passages basés sur la priorité des retraitables puis celle de l'ancienneté dans la catégorie.

De manière plus globale, nos revendications restent inchangées, nous défendons la suppression du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur première classe, inéquitable et coûteux, et son remplacement par un tableau d'avancement à l'ancienneté.

**Concernant la promotion au choix au grade de contrôleur principal**, nous dénonçons la totale opacité sur les critères utilisés par l'administration pour proposer des agents. Là encore, cela nuit à l'image que notre institut donne de lui-même à ces propres agents méritants qui voient monter en grade notamment des personnes plus jeunes, nouvellement arrivées ou alors ayant déjà bénéficié dans leur carrière de recrutement sur tableau d'avancement

Compte tenu des faibles taux de recrutement au choix de contrôleurs principaux et d'avancement des contrôleurs de 2<sup>e</sup> classe à la 1<sup>re</sup> classe, nous revendiquons un seul et unique passage au choix par agent et par carrière.

Merci de votre écoute

A Montrouge, le 25 septembre 2020